

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

-----  
ARRONDISSEMENT  
D'EVRY  
-----

N°2015-07-010

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE VERT-LE-PETIT

Date de convocation

8 décembre 2015

Date d'envoi préfecture

19 décembre 2015

Date d'affichage

19 décembre 2015

-----  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
-----

Séance du 14 décembre 2015  
-----

L'an deux mille quinze, le 14 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de Vert-le-Petit, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Laurence BUDELLOT, le Maire.

**Présents :** Laurence BUDELLOT, François CAMPANA, Marie-José BERNARD, Bertrand BERTUZZI, Muriel JAEGER, Jean-Marc PINON, Jean-Michel LEMOINE, Jennifer PASQUE, Mireille LOQUET, Elisabeth CHASSAGNE, Eric VERMEULEN, Pierre MARQUES, Arnaud DALMAI, Sylviane MAZET, Christophe GAILLARD, Thérèse LEGRAS, Hélène LACQUEMENT, Corentin DELABRE, Odile BEOT.

**Absents ayant donné procuration :**

Patricia AUER a donné pouvoir à Jean-Marc PINON  
Séverine DEWITTE a donné pouvoir à Hélène LACQUEMENT  
Luc BORG a donné pouvoir à Odile BEOT

**Absents:**

Jean-Jacques RIQUIER

Secrétaire de séance : Pierre MARQUES

**PLU BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET**

Il est rappelé que la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme initiée en 2011 a abouti au dossier de projet de P.L.U qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

La concertation s'est effectuée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme tout au long de la procédure d'élaboration.

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-9, L 300-2 et R 123-18 ;

**VU** la délibération du conseil municipal, en date du 23 mars 2011, ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixé les modalités de la concertation ;

**VU** le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 27 novembre 2013 ;

VU le bilan de la concertation,

**CONSIDERANT** que le projet de P.L.U composé du rapport de présentation, du projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement, des documents graphiques et des annexes reste inchangé et qu'il est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

↪ **ANNULE** la délibération n°2015-06-001 du 22/10/2015

↪ **TIRE ET ARRETE** le bilan de la concertation après en avoir débattu.

↪ **ARRETE** le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

↪ **PRECISE** que ce projet sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées
- aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés
- aux présidents d'association agréée qui en feront la demande.

Conformément au dernier alinéa de l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de P.L.U., tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

**VOTE :**

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fait et délibéré à Vert-le-Petit, le 15 décembre 2015

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire, Laurence BUDELLOT

